

Agenda en région

Institution

Lundi 10 juillet 2006
Commission Permanente

Commissions thématiques élus-militants Verts

Mercredi 28 juin à 18h30
Commission économie sociale et solidaire

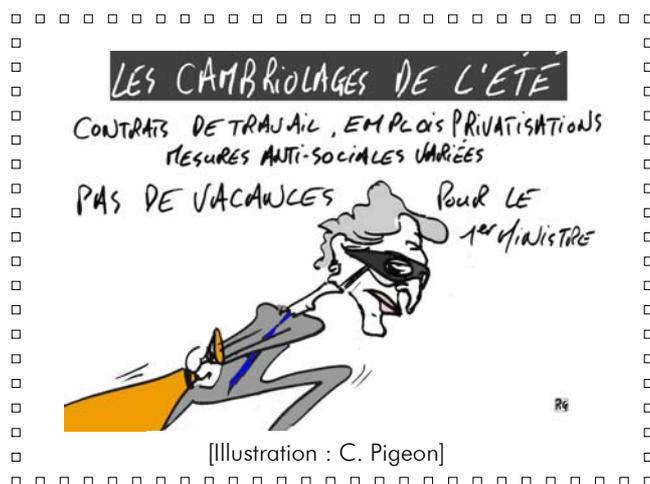
Lundi 3 juillet à 18h30
Commission développement soutenable

Lundi 11 septembre à 19h00
Commission santé-environnement

① Si vous souhaitez rejoindre l'un de ces groupes de travail, n'hésitez pas à vous inscrire : verts.crhn@wanadoo.fr

Sommaire

- Page 2 : Editons les projets qui font sens !
Appel à projets « Eco Région Solidaire »
- Page 3 : SRADT
Enjeux et objectifs - Calendrier - Appel à contributions
- Page 4 : SRADT - Qu'en pensez-vous ?
3 Questions à...
Frédéric Malvaud - HNNE
Alain Goussault - UREI
- Page 5 : SRADT- Contribution des élus Verts
Amendements du groupe des Verts
- Page 6 : SRADT - Et la suite ?
Amendements du groupe des Verts (suite)
Des orientations stratégiques à la mise en œuvre
- Page 7 : Brèves de séance
Retour sur la séance du Conseil régional du 12 juin
- Page 8 : Soutien aux sans-papiers - appel des élus hauts-normands
Organisme régional : CHENE
« Seine-Aval » : Ensemble comprendre l'estuaire



3 questions à

Frédéric Malvaud (HNNE)
Haute-Normandie Nature Environnement



Alain Goussault (UREI)
Union Régionale des Entreprises d'Insertion

Que pensez-vous du projet de Charte du SRADT présenté en assemblée régionale le 29 mai dernier ?

Le document est fort intéressant, il s'agit en effet de « définir un cadre de référence pour le développement de la Haute-Normandie à l'horizon 2015 ».

Et sans partager toutes les notions et objectifs, je ne peux qu'être satisfait de la place accordée aux problématiques de la protection de l'environnement. L'introduction est titrée « la politique durable comme socle de référence, pour un projet de développement durable. »

Le ton est donné !

Ce document sera un point d'appui pour nous.

Le projet de Charte est un document riche s'efforçant dans chacun des 8 axes de définir les priorités pour atteindre « un nouvel équilibre au service des Hauts-Normands » à l'horizon 2015.

Même si le titre est peu mobilisateur, le schéma régional d'aménagement du territoire a comme fil conducteur des valeurs ajoutées porteuses : « l'épanouissement de l'homme dans son territoire et la nécessité de mener une politique durable dans tous les secteurs de la vie publique ».

Alors que le SRADT est sensé dessiner le visage de la Haute-Normandie que nous souhaitons pour 2015, quelles sont vos attentes en terme d'environnement ?

Et bien d'abord que des projets concrets se réalisent ! Dans un long document, intitulé « Contribution de HNNE au SRADT », nous nous sommes essayés à cet exercice difficile consistant à formuler des propositions concrètes, réalisables en Région, même si les lois nationales ou internationales ou le contexte global n'est pas changé.

Parmi ces propositions :

- créer un observatoire des transports;
- définir les actions pour le retour au bon état biologique et écologique des cours d'eau, prévus dans la directive cadre européenne;
- soutenir uniquement l'agriculture biologique;
- évaluer le coût du moindre risque (pollution et risques industriels) des établissements Seveso;
- ne soutenir financièrement que les établissements aux normes HQE;
- ne pas soutenir financièrement des énergies si elles accentuent la pollution et ne respectent pas la biodiversité;
- conditionner les aides des collectivités aux infrastructures, à la réalisation d'études à niveau équivalent d'alternatives, en terme de tracé, et en terme d'alternatives à la route.

L'axe 5 « Une société plus humaine dans un souci de cohésion territoriale » fixe comme première priorité l'insertion et la lutte contre l'exclusion. « Faire société sans exclusion » tel devrait être l'objectif auquel tous les Hauts-Normands doivent coopérer.

Les acteurs sociaux, économiques et politiques sont concernés, mais l'ensemble des citoyens peuvent contribuer en investissant leur capital humain et social pour construire ce nouvel équilibre au service des Hauts-Normands.

Telle est la base de l'économie sociale et solidaire qui, dans chaque territoire, doit apporter des réponses adaptées aux besoins et attentes des habitants par les services « qualité de vie » et les structures d'insertion par l'économie.

Mobiliser les ressources humaines de chacun pour entreprendre ensemble autrement, tel est le chemin d'avenir à construire.

Quels types de projets soutenez-vous / souhaiteriez-vous soutenir en région ?

Il y en a plusieurs bien sûr, je pourrai citer ceux qui ont trait aux questions d'énergie, à l'agriculture durable, mais je voudrais mettre en relief un sujet qui me tient beaucoup à cœur, la préservation du patrimoine naturel.

La « nature » est en effet souvent le parent pauvre des politiques environnementales. Pourtant, la crise de la biodiversité, c'est bien le voyant d'huile allumé d'un véhicule, la planète terre, qui roule aujourd'hui à toute vitesse vers le précipice.

L'objectif, très concret, de « création d'un observatoire permanent des milieux naturels » prenant en considération « à côté des espaces remarquables, la nature ordinaire » constitue à mes yeux une avancée significative et montre un engagement réel de la Région dans un domaine où elle peut être pionnière et novatrice.

Le développement de l'économie solidaire de territoire, et de l'insertion par l'économie est une nécessité pour répondre au défi de « Faire société sans exclusion ».

Des leviers doivent être, dès à présent, actionnés :

- Mobiliser et former des « entrepreneurs sociaux » aptes à conduire des projets d'économie solidaire de territoire ;
- Développer des emplois tremplins solidaires pour appuyer les dynamiques territoriales d'économie solidaire et d'insertion par l'économie ;
- Promouvoir et favoriser la commande éthique par les collectivités publiques, les acteurs du secteur marchand, les acteurs de l'économie sociale et les citoyens ;
- Mobiliser l'épargne publique et citoyenne pour promouvoir et consolider les entrepreneurs solidaires.

Le développement économique fortement industrialisé et productiviste de la Haute Normandie, tel que nous l'avons vécu depuis la fin du XIX^{ème} siècle n'est pas soutenable et ne saurait donc constituer un scénario souhaitable, pour l'avenir.

Le groupe des élus verts adhère volontiers à l'objectif d'un « nouvel équilibre » : on ne peut plus continuer comme avant. Le développement de l'avenir n'est concevable qu'élaboré et évalué à l'aune de ses impacts sociaux et environnementaux. Il s'agit donc de revisiter les objectifs du développement économique et de passer l'ensemble des politiques au crible des urgences sociales et environnementales. Ainsi, sans renier l'héritage industriel, ce nouvel équilibre se construit avant tout en accordant la priorité à l'humain et à la valorisation des ressources locales. Il s'agit de promouvoir un développement tourné vers l'avenir, s'appuyant sur l'innovation, les savoir-faire locaux, favorisant les activités créatrices d'emplois qualifiés et durables, génératrices d'utilité sociale et écologique et de façon générale, s'inscrivant dans les principes du développement durable.

Amendements du groupe des Verts

Les conseillers régionaux verts ont activement pris leur part dans l'élaboration de la Charte. Intégrant les amendements des élus Verts, effectués au sein de l'exécutif régional, le projet de Charte, fait actuellement l'objet d'une concertation des principaux partenaires régionaux et sera soumis à la consultation publique dès septembre.

Citations dans le texte...

① Transports

⇒ Energie, transports et multimodalité

Centré sur les enjeux de transports et d'énergie, l'axe 4 du SRADT rappelle la nécessité du report modal du transport de marchandises de la route vers le fluvial et le ferroviaire y est assortie des « bons considérants » : il faut le faire pour économiser de l'énergie et faire baisser les émissions polluantes ; il faut remettre en question un système productif fondé sur la segmentation des fabrications, les délocalisations, le zéro stock, les flux tendus...

⇒ Non, le tout-routier ne résout pas tout



Les Verts ont pointé l'amalgame entre les enjeux portuaires et de congestionnement urbain qui conclut systématiquement à une surcharge pour toujours plus d'infrastructures routières. Concernant

Port 2000, le document indique que la solution est ferroviaire. S'agissant de la congestion des centres-villes, la solution est à rechercher du côté des transports en commun et de la lutte contre l'étalement urbain.

Dans ce sens, toute référence aux « réponses à la décongestion et à l'évitement des centres villes par la réalisation d'axes (auto)routiers de contournement » a été supprimée.

De même, toute allusion à la réalisation d'axes routiers étant à ce jour non inscrits dans les contrats engagements des collectivités a été retirée : Contournement Est, liaison A29-A28...

⇒ Les transports doux

Place aux modes doux de déplacements : « Le développement des circulations douces (notamment pistes cyclables), y compris en milieu rural. Il conviendra, pour ce faire, d'encourager en amont de la réalisation d'aménagements urbains la prise en compte de ce type de déplacements, notamment par une politique de soutien aux services de location de vélos en milieu urbain. »

② Energie

En matière d'énergie, le projet de SRADT veut « inciter l'ensemble de la société régionale à être plus attentive à la préservation de la planète en adaptant ses modes de vie et ses activités » et donne la hauteur nécessaire à nos engagements en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables puisqu'il souligne le contexte de nos choix : « les préoccupations de la lutte contre l'effet de serre, les engagements de Kyoto, l'épuisement des ressources pétrolières, **les limites du tout-nucléaire...** ».

« Cette réalité [le nucléaire] ne doit pourtant pas masquer la **nécessité d'une politique de maîtrise de l'énergie** rendue d'autant plus nécessaire que le renchérissement intangible des coûts énergétiques impactera nécessairement l'activité économique mais aussi les équilibres financiers des Haut-Normands. »

⇒ Le nucléaire, une énergie à risques

« La Haute-Normandie est particulièrement touchée par les risques, tant naturels (érosion, inondations, cavités souterraines, falaises) que technologiques (présence de **deux centrales nucléaires** et de nombreux sites classés « Seveso » sur son territoire). La connaissance et la maîtrise de tels risques sont une priorité régionale. »

③ Agriculture

Les enjeux d'une agriculture respectueuse de l'environnement sont posés, avec notamment :

⇒ Le développement et le soutien à la structuration de filières et circuits-courts ;

⇒ La reconnaissance du potentiel ainsi que la volonté d'accroître la visibilité de l'agriculture biologique qui a besoin d'un soutien spécifique pour se développer : « soutien à l'agriculture biologique (enjeux environnementaux, sanitaires et de qualité alimentaire) en favorisant les conversions et en renforçant les capacités de transformation du secteur pour valoriser les productions. »



Citations dans le texte... (suite)

4 Economie

Nous approuvons la conception du développement économique affirmée dans l'axe 3, dès lors qu'y est dessinée la priorité à la diversification, à la recherche et à l'innovation, au secteur tertiaire, à l'économie de proximité, aux filières durables et solidaires.



⇒ « anticipation des grandes évolutions et notamment de **l'épuisement à terme de la ressource pétrolière**, pour fixer les orientations à moyen terme de la structure de l'économie (ratio industrie lourde / autres filières industrielles / tertiaire) »

⇒ « développement de la création d'activités et d'emplois dans de nouveaux secteurs complémentaires aux filières d'excellence régionale comme **l'économie sociale et solidaire**, les services à la personne, ou l'environnement »

5 Environnement

⇒ **Observatoire de l'environnement** pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel : « mutualisation des expériences de connaissance et de valorisation de l'environnement notamment par la consolidation du dispositif d'observation de l'environnement, et particulièrement la création d'un observatoire permanent des milieux naturels. »



[Crédit photo : C. Hennequin]

Des orientations stratégiques à la mise en œuvre

Parmi les suites à venir...

La charte sera enrichie d'un volet opérationnel détaillant les actions concrètes qui seront engagées au cours de la période 2007-2013. Sans se limiter aux compétences régionales, ces fiches actions visent à décrire de manière opérationnelle les 8 axes de la Charte.

A ce titre, le groupe des élus Verts a proposé un certain nombre de **fiches actions** qui sont, modestement, susceptibles de donner un « *nouvel horizon* » à notre région et à ses territoires de projets et donc de renforcer son « attractivité » :

- Privilégier l'**économie soutenable** et l'innovation pour offrir aux nouvelles générations des perspectives d'**emplois qualifiés et d'utilité sociale** ;
- Soutenir le développement des **circuits courts**, les conversions à l'**agriculture biologique** et la reconnaissance des produits du terroir, pour donner accès aux hauts-normands à une alimentation de qualité et réconcilier agriculture et environnement.
- Développer la **connaissance de la biodiversité pour préserver les milieux naturels** et permettre un développement des activités humaines compatibles avec le respect de l'environnement ;
- Favoriser enfin le **développement des transports en commun et des modes doux**, notamment du vélo, pour garantir à tous le droit à la mobilité sans compromettre la qualité de notre environnement et donc de notre santé.



Le groupe des Verts demandera à inscrire dans le document final du SRADT qu'il aura à adopter en décembre, la réalisation et le financement des actions qui découlent de ces orientations.

